

CHSCT-REA Occitanie

du 27 mars 2020

Avis 1

Des personnels administratifs sont encore aujourd'hui obligés d'aller au bureau, au prétexte qu'il est impératif qu'il y ait un.e agent.e présent.e... Les préconisations en terme de désinfection des locaux ne sont pas respectées, notamment en ce qui concerne les matériels (ordinateurs, photocopieurs, téléphones, etc.). Le CHSCT-REA rappelle l'obligation de résultat de l'employeur et réaffirme que les personnels administratifs doivent être confinés.

Unanimité (FSU, CGT, FO, CFDT,UNSA)

Avis 2

Le CHSCTREA constate que la continuité pédagogique est largement dévoyée au prétexte qu'il faut faire comme si les examens allaient se dérouler comme d'habitude ! "Pour les classes à examen, il convient de prendre en compte l'objectif de fin d'année, à ce stade inchangé." (fiche Eduscol) Les enseignant.es subissent une pression sociale interne et de la part des familles, qui génère un stress important. Dans plusieurs établissements, il est demandé de remplir le cahier de texte sur Pronote (ce serait "conseillé" par les inspecteurs), de façon à suivre la progression des cours. Cela entretient fortement la pression qui pèse sur les enseignant.es. Le CHSCTREA déplore que dans de nombreux établissements, les messages du DRTIC, de la cellule de crise et du CHSCTREA n'ont pas été relayés auprès des personnels. Le CHSCTREA préconise qu'un message clair venant directement des autorités passe auprès des élèves, parents et enseignants.

Il demande à ce que la DGER entame avec les organisations syndicales représentatives un échange sur l'organisation des examens de fin d'année (rendu des rapports de stage, calendrier des CCF, date et forme des épreuves terminales) afin que les nouvelles modalités puissent être communiquées aux équipes éducatives, aux parents et aux élèves permettant ainsi de limiter le stress actuel.

Unanimité (FSU, CGT, FO, CFDT,UNSA)

Avis 3

Le CHSCT-REA demande la reconduction systématique, pendant la période de confinement, de tous les contrats précaires en cours dans tous les établissements et la rémunération des agents vacataires qui assurent comme les autres enseignants la continuité pédagogique.

Unanimité (FSU, CGT, FO, CFDT,UNSA)

Avis 4

Le CHSCT-REA demande que soit clarifiée la comptabilisation des heures de travail effectuées par les personnels enseignants de CFPPA et CFA dans le cadre du télétravail : soit en mode déclaratif soit sur un temps forfaitaire.

Unanimité (FSU, CGT, FO, CFDT,UNSA)

Avis 5

La DGER a diffusé l'information suivante : « il a été rappelé la nécessité d'assurer les CCF dans la période actuelle, en privilégiant les contrôles à distance. Au sujet des examens, une réflexion est en cours avec le ministère de l'Éducation nationale. »

Le CHSCTREA rappelle qu'en aucun cas, les enseignant.es n'ont été formé.es à cette forme d'évaluation. Ce type d'aménagement augmenterait de façon plus que conséquente le temps de présence devant un écran. Le contrôle à distance ne garantit pas l'égalité de traitement des jeunes dans un examen à distance dans un contexte où cette situation de confinement a rendu visibles de véritables fractures numériques. Pour toutes ces raisons, le CHSCTREA s'oppose à la généralisation de ce type d'évaluation.

Unanimité (FSU, CGT, FO, CFDT,UNSA)

Avis 6

Le CHSCTREA d'Occitanie demande à ce que pendant la durée du confinement, le temps de travail des agents soit respecté et que les agents soient sollicités uniquement sur les heures d'ouverture des établissements. Le CHSCTREA préconise que la période des vacances d'avril soit effective et qu'elle soit calée sur la première zone. Le travail à distance étant très chronophage, il est primordial qu'à la reprise des cours, les agents soient en pleine possession de leurs aptitudes physiques et mentales.

Unanimité (FSU, CGT, FO, CFDT,UNSA)